



Mémoirendum

Élections fédérales et régionales de 2024



VandT

Nos priorités

- 01· Avoir une stratégie énergétique commune : vers une cohérence accrue P.4
- 02· Concrétiser la Pax Eolienica II P.6
- 03· Accélérer et diversifier le déploiement photovoltaïque P.8
- 04· Activer le potentiel des filières biomasse P.10
- 05· Faciliter et raccourcir les procédures d'octroi de permis P.12
- 06· Renforcer efficacement les réseaux électriques et maximiser l'autoconsommation P.14
- 07· Déployer les réseaux d'énergie thermique et les sources de chaleur verte P.16
- 08· Assurer un juste soutien aux productions renouvelables P.18

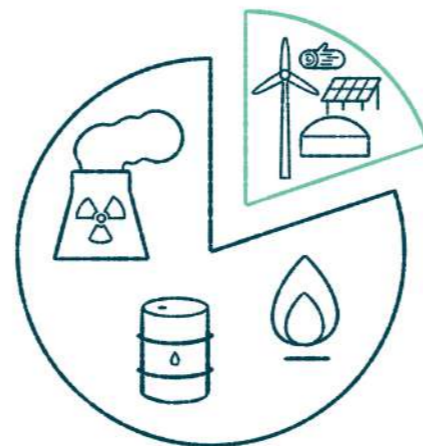
Oui...



Et donc



Mais...



Notre vision énergétique

EDORA plaide pour un bouquet énergétique équilibré de technologies renouvelables, dans un schéma de production et de consommation plus flexible, plus décentralisé et couplé à des solutions de stockage contribuant au maintien de notre sécurité d'approvisionnement et à une augmentation de notre indépendance énergétique.

Promesses du secteur des énergies renouvelables en Wallonie pour 2030 (sur base des engagements politiques du PACE 2030) :

- 12 milliards d'euros de valeur ajoutée supplémentaire dans l'économie wallonne
- 15.000 nouveaux emplois locaux
- 250% de croissance de la production d'électricité renouvelable

Et donc...

Il est capital que la prochaine législature négocie au mieux le tournant de la transition énergétique en veillant à développer une stratégie énergétique coordonnée entre les différents niveaux de pouvoirs et de compétences.

Celle-ci devra assurer une accélération du déploiement des énergies renouvelables en levant une série de contraintes à leur développement, en permettant l'installation des meilleures technologies disponibles, en facilitant leur intégration dans le réseau au moindre coût et en maximisant l'autoconsommation. Les nouveaux gouvernements devront pour cela assurer un cadre réglementaire stable et juridiquement sécurisé et s'accorder sur une politique d'octroi de permis cohérente avec les objectifs fédéraux et régionaux, assurant une réelle balance des intérêts entre les enjeux régionaux et locaux.

01 •

Avoir une stratégie énergétique commune : vers une cohérence accrue

Pour relever les défis de sécurité d'approvisionnement et accélérer le déploiement des technologies durables, il est crucial de mettre en place une vision stratégique de la transition énergétique, coordonnée entre les différentes instances de pouvoir. Cette vision doit être en parfaite cohérence avec les objectifs européens et prendre en compte les interactions entre les secteurs énergétiques. En adoptant une telle approche systémique, nous serons en mesure de favoriser une transition énergétique efficace et durable.

Ainsi, la stratégie énergétique belge devrait être articulée autour d'un **organe national de concertation (fédéral et régions)** assurant la réponse la plus adéquate aux enjeux de sécurité d'approvisionnement et d'atteinte des objectifs climatiques, par des engagements fermes de déploiement des diverses sources d'énergie renouvelable (accord de coopération). Il est essentiel que l'ensemble des niveaux de pouvoir soient responsabilisés quant à ces différents enjeux.

Oui...



Mais...



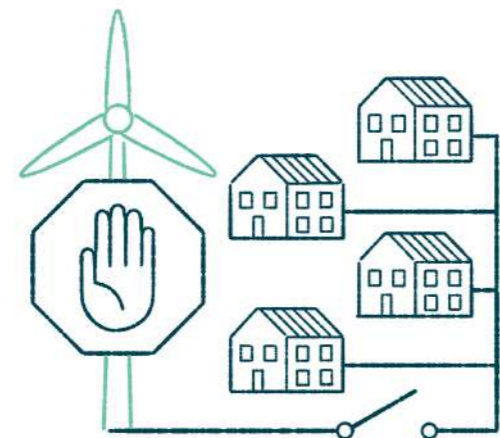
Et donc



Oui...



Mais...



Et donc



02. Concrétiser la Pax Eolienica II

L'enjeu global est d'assurer la mise en œuvre effective des mesures et engagements adoptés dans le cadre de la Pax Eolienica, en veillant à renforcer la sécurité juridique du cadre de développement éolien, à lever différentes contraintes à l'installation et à implanter les meilleures technologies disponibles.

Derniers devoirs de l'actuelle législature

- Concrétiser les accords relatifs à l'adaptation des **normes de distance** aux habitations, afin d'installer les meilleures technologies disponibles.



- En application des accords fédéraux, lever une série de **contraintes aéronautiques** civiles et militaires, afin de pouvoir installer 1,5 GW d'éolien onshore supplémentaire en Belgique.



- Finaliser la révision du cadre de référence de 2013, en application des engagements de la Pax Eolienica II.



- Confirmer dans la loi l'instauration d'un délai de rigueur pour les recours en annulation au **Conseil d'Etat**.



Priorités de la future législature

- Mettre en œuvre les adaptations du **cadre de référence** permettant l'installation des meilleures technologies disponibles.



- Développer une **politique d'octroi de permis** cohérente avec les objectifs régionaux et basée sur une **balance adéquate entre les intérêts sociétaux locaux et globaux**.



- Mettre en œuvre l'adaptation législative visant à traiter les recours en annulation au **Conseil d'Etat** en maximum 18 mois et l'arrêté royal visant à établir un délai de traitement ramené à 15 mois pour les recours en annulation relatifs aux dossiers de transition énergétique.



- Etablir un cadre spécifique clair favorable au déploiement du **petit éolien** (moins de 500 kW).



03 •

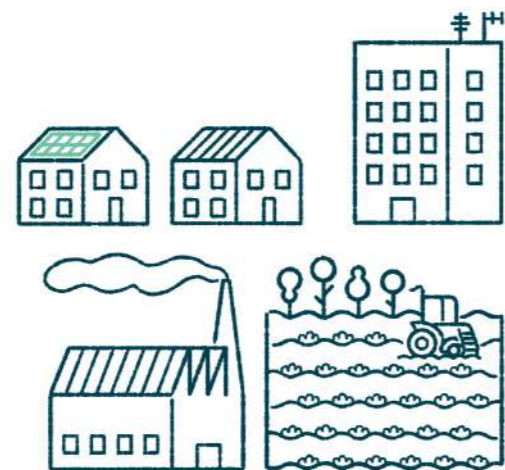
Accélérer et diversifier le déploiement photovoltaïque

Il est essentiel de décliner l'objectif photovoltaïque (PV) global du PACE2030 en objectifs et trajectoires chiffrés pour chaque segment de cette filière et de prendre les mesures permettant de les atteindre. Le Gouvernement devrait aussi clarifier les types d'installations qui seront privilégiés au niveau régional et préciser comment.

Oui...



Mais...



Et donc



Derniers devoirs de l'actuelle législature

- Instaurer des normes d'intégration PV dans les immeubles neufs et ceux dont la toiture est rénovée.
- Faire en sorte que la sortie du mécanisme de compensation (compteur qui tourne à l'envers) ne constitue pas un nouveau frein au développement de la filière.
- Permettre le déploiement de grandes installations PV en zone agricole, afin d'optimiser les synergies entre les productions agricoles et énergétiques régionales (avec prise en considération des enjeux fonciers).



Priorités de la future législature

- Encourager l'installation de carports solaires (par exemple via un soutien spécifique), si possible couplés à l'installation de bornes de rechargement.
- Accélérer le déploiement PV sur les bâtiments publics (tous niveaux confondus, y compris les CPAS) avec l'objectif d'une pleine couverture pour la fin de la législature.
- Fixer un objectif et une stratégie de déploiement accéléré du PV sur le foncier ferroviaire et de la SOFICO à l'horizon 2029.
- Instaurer une tarification du réseau qui n'impacte pas négativement le déploiement futur des panneaux PV (calibrage adéquat des tarifs aux « heures solaires »).
- Mettre en place un cadre favorisant une accélération du déploiement PV en zone industrielle, basé sur des objectifs spécifiques incitatifs.

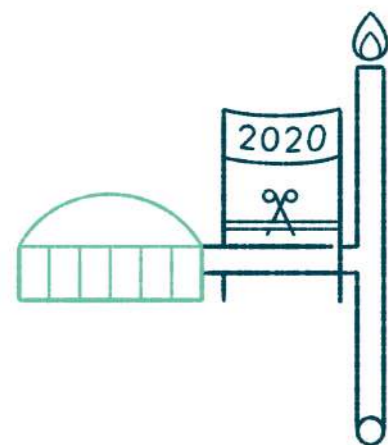


Chantiers à démarrer au plus vite

- Accélérer le déploiement d'installations PV sur les toitures de tous les équipements industriels, commerciaux et tertiaires (qui s'y prêtent), via la mise en place de normes d'intégration spécifiques.
- Réviser et adapter la circulaire relative à l'implantation PV hors toiture, en vue d'encadrer positivement le déploiement de panneaux PV en zone agricole (agrivoltaïsme).



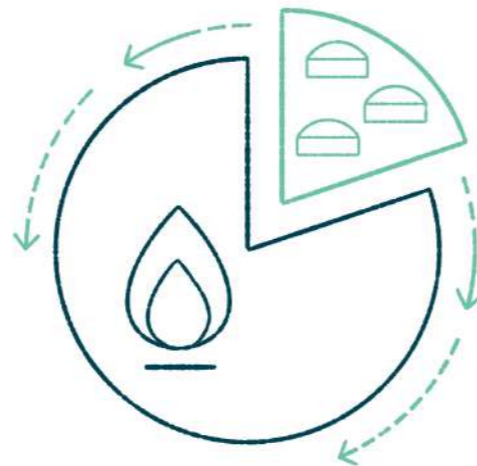
Oui...



Mais...



Et donc



Derniers devoirs de l'actuelle législature

- Définir une **stratégie gaz renouvelables** permettant une planification à long terme et des guidelines pour le déploiement futur d'installations produisant du biogaz et des gaz renouvelables non biosourcés.



Priorités de la future législature

- Mettre en place un mécanisme de **soutien direct au biométhane**, indépendant du mécanisme des certificats verts (CV).
- Appliquer des **normes d'intégration croissante de biométhane** (via LGO) dans les fournitures de gaz naturel, tant pour les usages industriels que pour le chauffage et la mobilité (CNG/LNG).



Chantiers à démarrer au plus vite

- Elaborer une **stratégie** ambitieuse et cohérente de développement du « **bois-énergie** » accroissement du gisement durablement géré, promotion du bois dans la construction (dont les pellets sont un co-produit), professionnalisation de la filière plaquette, etc.



04 •

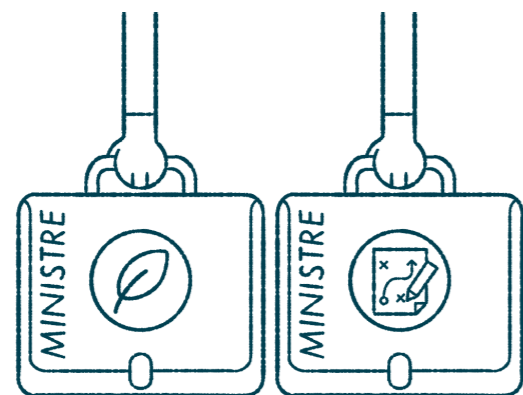
Activer le potentiel des filières biomasse

Il est crucial de soutenir le développement des filières biomasse solide et biogaz en tant que sources d'énergie renouvelable locale, utilisant de nombreux coproduits agricoles, agroalimentaires et forestiers. Il est cependant nécessaire de développer une vision et une stratégie ambitieuses pour déployer leur potentiel.

Oui...



Mais...



Et donc



05. Faciliter et raccourcir les procédures d'octroi de permis

Il est urgent de mettre en œuvre le règlement européen 2022/2577 sur la facilitation de l'octroi de permis, en particulier pour le « Repowering » et les nouvelles dispositions issues de la révision de la directive sur les énergies renouvelables (RED-III), facilitant les procédures d'octroi de permis en application du plan REpowerEU.

Pour ce faire, il est essentiel de trouver un plus juste équilibre entre les intérêts environnementaux et énergétiques globaux, d'une part, et les enjeux locaux, d'autre part.

Ainsi, une clarification est nécessaire concernant les « zones propices au déploiement des énergies renouvelables » en Wallonie pour atteindre les objectifs régionaux.

Il importe que le Gouvernement facilite les conditions d'installation des unités de stockage permettant l'intégration privilégiée des productions renouvelables décentralisées, conformément aux prescrits de la nouvelle directive européenne (RED III).

Une procédure facilitée d'octroi de permis et d'analyse environnementale préalable est à ce titre indispensable.

Derniers devoirs de l'actuelle législature

- Mettre en place une **procédure d'octroi de permis facilitée** pour les projets en **repowering**.
- Finaliser la possibilité, pour les permis d'urbanisme à durée limitée, de **prolongation à 30 ans du volet « urbanisme »** des permis uniques.
- Mettre en œuvre la possibilité effective de l'exemption de permis d'urbanisme pour les **mâts de mesure temporaires**.

Priorités de la future législature

- Concentrer entre les mains **d'un.e seul.e ministre** les compétences d'aménagement du territoire et d'environnement, afin d'accroître la cohérence dans la politique d'octroi des permis uniques.
- Fixer des **indicateurs régionaux** d'octroi de permis basés sur la démonstration de la **primauté des intérêts régionaux** sur les considérations plus locales.
- Mettre en place une **plateforme digitale** permettant le dépôt électronique et la réception des avis pendant la période d'instruction, afin d'assurer une plus grande transparence dans les avis préalables.
- Prendre toute mesure au niveau régional, facilitant et accélérant les procédures d'octroi de permis en contribuant à diminuer la durée de la procédure du **Conseil d'Etat**.

Chantiers à démarrer au plus vite

- Déterminer les « **zones propices au déploiement des énergies renouvelables** » pour la Wallonie, couplées à une procédure d'octroi de permis facilitée, permettant l'atteinte des objectifs du PACE2030 sans aucun ralentissement consécutif du rythme d'installation des filières en énergies renouvelables.
- Elaborer une **approche segmentée d'atteinte des objectifs** par rapport au plan de secteur. Sur base d'un **cadastre des friches industrielles**, déployer des solutions de valorisation durables de celles-ci, dont la production de biomasse solide et d'électricité photovoltaïque.

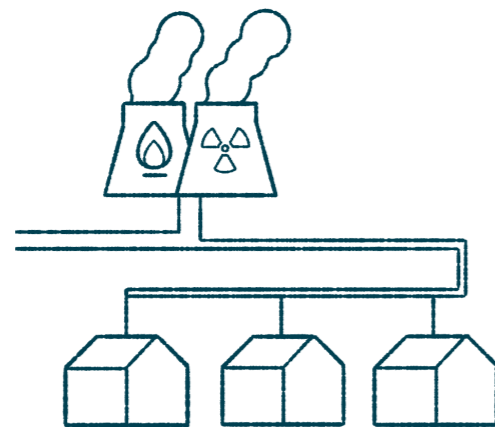
06 •

Renforcer efficacement les réseaux électriques et maximiser l'autoconsommation

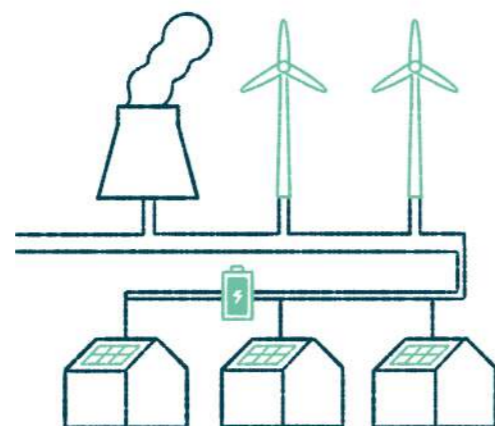
Il est essentiel de prévoir une planification, coordination et réalisation effective de tous les renforcements de réseau requis afin de permettre le déploiement des énergies renouvelables tel que prévu par le PACE2030. Il faut aussi que les GRD clarifient et objectivent les coûts de raccordement des unités de production en énergie renouvelable et que le coût sociétal de ces raccordements soit optimisé, tout en réduisant les délais de raccordement. Enfin il est fondamental d'adapter les tarifs pour maximiser l'autoconsommation.

En outre, des conditions facilitées de connexion au réseau pour les installations de stockage sont fondamentales pour favoriser l'intégration des productions renouvelables.

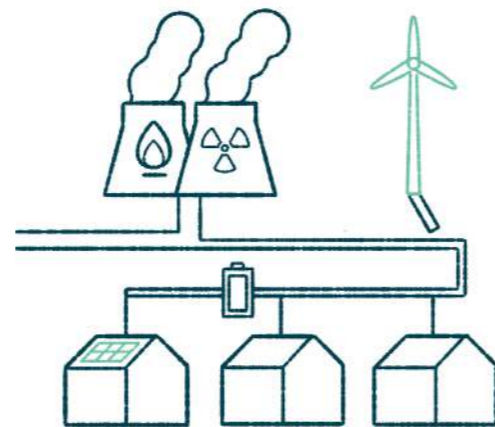
Oui...



Et donc



Mais...



Derniers devoirs de l'actuelle législature

— Supprimer les frais de réseaux et autres redevances et charges en cas de partage d'électricité de source renouvelable autoproduite et consommée au sein d'un **même immeuble** ou d'une même copropriété.

— Ajuster les frais de réseaux pour les **communautés d'énergie renouvelable**, en fonction des économies résultant, pour les réseaux de transport et de distribution, de leur impact sur le développement des énergies renouvelables décentralisées et de la part d'autoconsommation collective dans leur consommation (moindres pertes en ligne, impact sur les coûts de renforcement des réseaux).

Priorités de la future législature

— Appliquer une tarification « time of use » des prélèvements pour tous les ménages qui ont installé une pompe chaleur ou une borne de recharge.

— Accélérer le déploiement des **compteurs communicants**.

— Adapter les réseaux de transport et de distribution d'électricité pour permettre l'absorption complète des productions renouvelables décentralisées, avec indemnisation systématique de tout bridage éventuel.

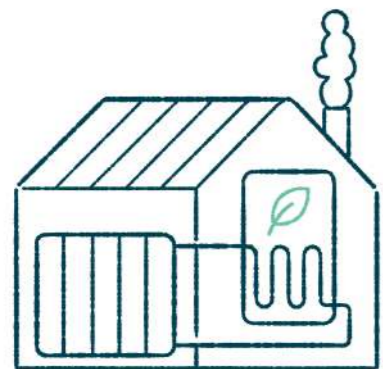
— Etudier les possibilités de **déploiement de bornes de recharge « collectives »**, en voirie, pour les communautés et les copropriétés d'énergie, en marge des bornes strictement privées et des bornes accessibles au grand public déjà prévues, afin de rendre l'installation de bornes et de panneaux PV plus intéressante, y compris dans les copropriétés qui ne jouissent pas de garage ou d'emplacement de parking.

Chantiers à démarrer au plus vite

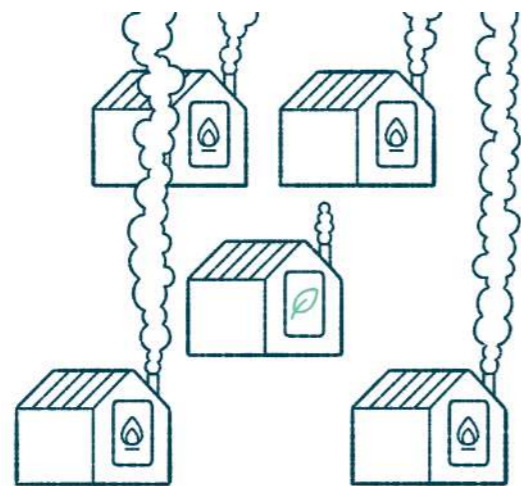
— Clarifier, réduire et être transparent sur les **coûts de raccordement** des unités de production en énergie renouvelable, en vue d'en optimiser le coût sociétal.

— Mettre en place un **plan d'investissement** ambitieux et optimisé dans les réseaux de transport et de distribution, afin de favoriser l'intégration des renouvelables, sur base d'une stratégie énergétique globale impliquant les différents gestionnaires de réseaux dans l'atteinte des objectifs énergétiques du pays.

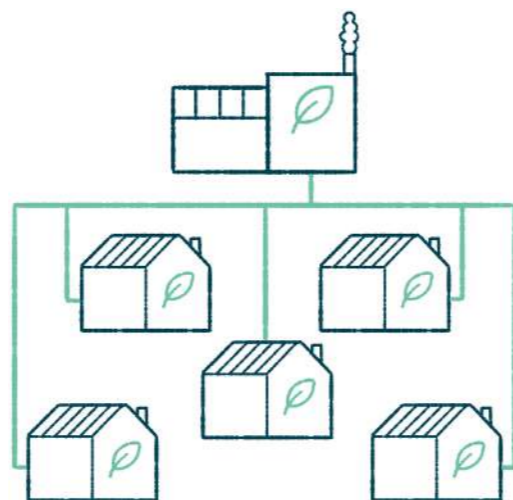
Oui...



Mais...



Et donc



07 •

Déployer les réseaux d'énergie thermique et les sources de chaleur verte

Il est fondamental que l'autorité régionale se dote des outils adéquats pour assurer une rapide décarbonation du secteur de la chaleur en développant aussi rapidement que possible les solutions collectives et individuelles à cet égard. Ceci appelle non seulement le développement d'un cadre de déploiement effectif de sources de chaleur verte collectives et de réseaux de chaleur, mais également une plus grande clarté sur le non-remplacement des installations fossiles à prévoir.

Derniers devoirs de l'actuelle législature

- Réaliser un plan d'équipement en énergie renouvelable pour les logements sociaux et tous les bâtiments publics en vue d'un déploiement sur l'ensemble de ces bâtiments en 2029.
- Convenir d'un plan de sortie des systèmes recourant aux combustibles fossiles, lié à un accord clair sur la date de fin de vente des appareils de chauffage au gaz en Wallonie. Ce plan devra être couplé à une décision relative à la fin des extensions, des nouveaux raccordements ET des investissements de remplacement dans les réseaux de distribution de gaz, sauf pour connecter des producteurs de biométhane.



Priorités de la future législature

- Mettre en place des mesures incitatives afin d'assurer une **décarbonation effective des sources de chaleur** via un assainissement et un meilleur encadrement du parc de chaudières et de poêles existants et futurs, y compris ceux fonctionnant au bois-énergie (associée à une norme de contrôle de leurs émissions).
- D'ici à 2029, modifier les **audits énergétiques pour qu'ils intègrent l'identification d'au moins une solution de remplacement décarbonée**, hybride le cas échéant, pour chaque chaudière fossile existante (sauf dans les maisons vouées à la démolition).
- Mettre en place des **normes d'équipement en système(s) de chauffage exclusivement renouvelable(s)** pour les bâtiments neufs et qui font l'objet de travaux de rénovation importants à partir de 2025 au plus tard.
- Mettre en place des **normes d'équipement renouvelable pour les remplacements de système de chauffage**, à partir de 2028, avec exceptions uniquement en cas d'incompatibilité technique ou économique.



Chantiers à démarrer au plus vite

- Mettre en œuvre des **master plans réseaux de chaleur** ou boucles d'eau tempérée pour tous les quartiers et noyaux de villages suffisamment denses et anciens (où la généralisation de pompes à chaleur aérothermiques n'est pas directement envisageable, même avec des appoints biomasse).
- Ajouter une obligation d'appels à projets «réseaux de chaleur/boucles d'eau tempérée» chaque fois qu'on ouvre ou rénove une voirie dans un des quartiers concernés par ces master plans, en intégrant toute la palette des sources de chaleur verte mobilisables.



Assurer un juste soutien aux productions renouvelables

Si le contexte énergétique actuel permet à certains types de projets d'être rentables, on peut craindre qu'il s'agisse surtout d'une conjoncture momentanément plus favorable. Il est nécessaire d'assurer une pérennité des projets en s'assurant d'un cadre de soutien juste et prévisible, afin d'apporter une sécurité d'investissement suffisante pour tout type de projet. Toute réflexion sur une évolution à terme du mécanisme de soutien devra tenir compte de la nécessité d'apporter visibilité et sécurité d'investissement aux acteurs du secteur, via l'atteinte d'une rentabilité raisonnable.

Derniers devoirs de l'actuelle législature

— Mise en œuvre du **nouveau cadre de soutien**, afin qu'il reste cohérent avec les réalités de terrain et les objectifs fixés (évolution des enveloppes de certificats verts).



Priorités de la future législature

— Créer un mécanisme de soutien pérenne pour le **biométhane** et les gaz renouvelables non biosourcés, indépendant des certificats verts.



A grands pas vers la transition énergétique

L'équipe d'EDORA est à votre disposition :
info@edora.be • 02/511.88.08



Fédération
des énergies
renouvelables

Rue Royale 146, 1000 Bruxelles · 02 511 88 08 · info@edora.be · www.edora.be